



VET ETHIC
Société coopérative d'intérêt collectif
A responsabilité limitée
Au capital variable de 78 775 € au 30/06/2025
Siège social : 109B rue Saint Dizier
54000 NANCY
SIREN : 522 715 770
RCS NANCY

CONVOCATION

Nancy, le 2 septembre 2025

Cher(e) associé(e),

Vous êtes prié de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de VET ETHIC, qui aura lieu le 26 septembre 2025 à 18h30 chez « BARTIST » 11 rue des 4 églises 54000 NANCY et au cours de laquelle il sera délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2025,
- Quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Valeur de remboursement de la part sociale,
- Approbation des conventions réglementées,
- Admission de nouveaux associés,
- Election d'un nouveau Président et des membres du nouveau conseil coopératif
- Questions diverses.

L'AG débutera officiellement à 19h, merci de vous présenter à partir de 18h30 afin de fluidifier le processus de recueil des pouvoirs et présences.

Si vous êtes empêché de vous rendre à cette convocation, vous pouvez vous faire représenter à l'assemblée par l'un des autres associés. Il vous suffira alors de remplir la formule de pouvoir ci-jointe, d'y apposer votre signature précédée de la mention "bon pour pouvoir" et de la remettre à votre mandataire ou de la retourner au siège de la société.

Veuillez agréer, Cher(e) associé(e), nos meilleures salutations.

Le Président, Pascal DIDIER



VET ETHIC

Société coopérative d'intérêt collectif

A responsabilité limitée

Au capital variable de 78 775 € au 30/06/2025

Siège social : 109B rue Saint Dizier

54000 NANCY

SIREN : 522 715 770

RCS NANCY

FORMULE DE POUVOIR

Je soussigné , associé de la société VET ETHIC, à responsabilité limitée à capital variable, dont le siège est à NANCY

Délègue par le présent pouvoir :

- à M , à l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de ladite société qui aura lieu le 26 septembre 2025 à 18h30 chez « BARTIST » 11 rue des 4 églises 54000 NANCY et où il sera délibéré sur l'ordre du jour porté sur la convocation.

Par suite, examiner tous documents, intervenir dans tous les débats, prendre part à tous votes.

Fait à , Le



VET ETHIC

Société coopérative d'intérêt collectif

A responsabilité limitée

Au capital variable de 78 775 € au 30/06/2025

Siège social : 109B rue Saint Dizier

54000 NANCY

SIREN : 522 715 770

RCS NANCY

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2025

PREMIERE RÉSOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, relatif à l'exercice clos le 30/06/2025, du rapport de révision coopérative sur les comptes de cet exercice, approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés, les dits comptes se soldent par un résultat excédentaire de 13 412 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans le rapport de la Présidence.

En conséquence, elle donne à la Présidence, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée des associés décide de répartir le résultat de l'exercice clôturé le 30 juin 2025 de 13 412 € de la manière suivante :

- 15 % en dotation à la réserve légale, soit 2 011,84 €.
- 85 % en dotation aux réserves statutaires : 11 400,16 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est indiqué à l'assemblée des associés qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'assemblée des associés prend acte de la valeur de remboursement des parts sociales à la valeur nominale de 25 €.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, relatif aux conventions visées à l'Article L 223 - 19 du code de commerce intervenues en 2024-2025 prend acte de l'absence de telles conventions.

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'assemblée des associés ratifie l'admission au sociétariat des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Catégorie	Souscription
DUBOIS	Pascale	usagers	2 parts
L'HOTE	Laure	usagers	Une part
LEY	Myrtille	usagers	une
WAVELET	Aurélia	usagers	une
TOUSSAINT	Claude	usagers	Tois parts
HILALI	Nil	usagers	une
DUPOUY	Laurence	usagers	Deux parts
GAILLOT	Sandrine	usagers	une
SEGAULT	Guillaume	usagers	deux
ERNST	Ghislaine	usagers	Quatre parts
GILLOT	Christine	usagers	Quatre parts
BANSE	Julie	bénévoles	Deux parts
ROCHE	Guillaume	usagers	Huit parts

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés prend acte que le mandat de président de M. Pascal DIDIER prend fin à l'issue de la présente Assemblée Générale. M. Pascal DIDIER ne souhaite pas se représenter.

Il est décidé de nommer en remplacement M. [Nom et prénom du nouveau président] pour une durée de trois (3) ans, conformément aux statuts.

M. [Nom et prénom du nouveau président] déclare n'être frappé d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité de quelque nature que ce soit pouvant faire obstacle à l'exercice de la fonction de président.

Il accepte cette nomination et déclare en assumer toutes les responsabilités.

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicité et de dépôt.

DERNIERE RÉSOLUTION

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs à la nouvelle présidence ou à tout porteur de l'original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de l'accomplissement des formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.